

AVIS de CONSULTATION du PUBLIC

Demande d'enregistrement présenté par la société Concerto Développement pour l'exploitation d'un bâtiment d'activité logistique (entrepôt) sur le territoire de la commune de Creutzwald

L'arrêté préfectoral n° 2024-DCAT-BEPE-148 du 17 juillet 2024 prescrit l'ouverture d'une consultation du public à la mairie de Creutzwald du dossier d'enregistrement présenté par la société Concerto Développement pour l'exploitation d'un bâtiment d'activité logistique (entrepôt) sur le territoire de la commune de Creutzwald.

Le dossier est tenu à la disposition du public pendant une durée de quatre semaines, soit du **26 août au 20 septembre 2024 inclus** pour y être consulté pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie au public.

Il est également consultable sur le site internet de la préfecture de la Moselle (www.moselle.gouv.fr - [publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle](#)).

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Creutzwald ou les adresser au préfet par lettre à la préfecture de la Moselle - Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement - 9, place de la Préfecture -BP 71014- 57034 Metz - Cedex 1, ou le cas échéant, par voie électronique via l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public, soit le **20 septembre 2024**.

Le dossier d'enregistrement est également transmis au conseil municipal de Creutzwald, commune d'implantation de l'installation, et de Völklingen (Allemagne), commune dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet, conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, qui sont appelés à donner leur avis sur la demande et le dossier d'enregistrement.

Ne peut être pris en considération que l'avis exprimé et communiqué, par le maire, au préfet dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le **4 octobre 2024**.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à monsieur Matthieu Lepage, chef de projet – 17 Quai du Président Paul Doumer, CS 90001, 92672 Courbevoie Cedex – téléphone : 01 41 43 43 93 – courriel : m.lepage@concerto-ed.com.

À l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), le préfet de la Moselle statue par arrêté sur la demande de la société Concerto Développement.

La décision est soit un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti de prescriptions, soit un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.